



Conseil économique et social

Distr. générale
28 décembre 2016
Français
Original: anglais et français

Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses

Réunion commune de la Commission d'experts du RID et du Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses

Berne, 13-17 mars 2017

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire de la session de printemps 2017

Additif

Annotations et liste des documents

1. Adoption de l'ordre du jour

Le premier point de l'ordre du jour provisoire concerne son adoption. La Réunion commune disposera également du rapport sur sa session d'automne 2016 tenue à Genève du 19 au 23 septembre 2016 (ECE/TRANS/WP.15/AC.1/144 et Add.1 - OTIF/RID/RC/2016-B et Add.1).

Il convient de rappeler les points suivants:

- a) À sa session d'automne 2016, la Réunion commune a élu M. C. Pfauvadel (France) et M. H. Rein (Allemagne) respectivement Président et Vice-Président pour 2017;
- b) Les documents de la Commission économique pour l'Europe (autres que les ordres du jour ou les rapports) portant la cote ECE/TRANS/WP.15/AC.1/ sont diffusés par l'Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires (OTIF) en langue allemande sous la cote OTIF/RID/RC/ suivis du même numéro de document. Par souci d'économie, les documents ne seront pas disponibles en salle. Les délégués sont priés de se rendre à la réunion munis de leur exemplaire des documents;
- c) La documentation sera disponible sur le site web de la Commission économique pour l'Europe (www.unece.org/trans/danger/danger.htm) en anglais, français et russe;
- d) La Réunion commune souhaitera éventuellement, si nécessaire, qu'un groupe de travail spécial se réunisse en dehors des heures de session plénière pour examiner les

documents relatifs aux normes (point 3), conformément au mandat que la Réunion commune décidera;

e) La Réunion commune souhaitera éventuellement, si nécessaire, qu'un groupe de travail spécial se réunisse en parallèle pour examiner les documents relatifs aux citernes (point 2) après examen de ce point en session plénière;

f) La lecture du rapport (point 10) devrait avoir lieu le vendredi matin, 17 mars 2017, sans interprétation;

g) **Les participants sont priés de s'enregistrer avant le 28 février 2017 à l'aide du formulaire figurant dans le document informel INF.3.**

2. Citernes

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2017/3 (Allemagne)	1.2.1 – Introduction d'une définition de diamètre de réservoir
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2017/13 (EIGA)	6.8.3.2.9 Equipements-Soupapes de décompression
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2017/17 (Pays-Bas)	Pression d'éclatement des disques de rupture au 6.8.2.2.10
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2017/18 (Pays-Bas)	Introduction de dispositions relatives aux arrête-flammes pour dispositifs de respiration
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2017/19 (Pays-Bas)	Modification du 6.8.2.1.23
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2017/20 (France)	Citerne ayant une section comportant une partie concave – Interprétation du 6.8.2.1.23
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2017/21 (France)	Citernes démontables – conteneurs-citernes, interprétation des définitions
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2017/22 (Royaume-Uni)	Citernes : groupe de travail informel sur le contrôle et l'agrément des citernes

3. Normes

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2017/12 (CEN) Information sur les travaux en cours au CEN

4. Interprétation du RID/ADR/ADN

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2017/2 et document informel INF.4 (Espagne)	Interpretation du 1.8.3.15: acceptation des certificats de conseiller à la sécurité
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2017/15 (EIGA)	Interprétation du marquage des cadres de bouteille - 6.2.3.9.7

5. Propositions d'amendements au RID/ADR/ADN

a) Questions en suspens

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2017/9 (FEAD)	Recommandations de la FEAD relatives au transport de lampes à décharge «TL» basse pression sous régime ADR
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2017/10 (FEAD)	Utilisation de GRV métalliques pour le transport de marchandises dangereuses consistant en déchets emballés

b) Nouvelles propositions

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2017/1 (UIC)	Extension du champ d'application des dispositions du chapitre 5.2 relatives à la résistance aux intempéries aux plaques-étiquettes, panneaux orange et marques
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2017/4 (Italie)	Modification du 1.8.3.1.16.2
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2017/5 (Italie)	Modification de la section 1.8.3
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2017/6 (Italie)	Disposition spéciale 386
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2017/7 (Italie)	Section 3.2.1: modification de la note explicative pour la colonne (9a)
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2017/8 (Italie)	Modification du 6.6.3.1 (c)

6. Rapports des groupes de travail informels

Le Gouvernement de la France souhaite informer la Réunion commune, par le biais d'une présentation, des résultats de recherche complémentaires sur la résistance des citernes dans un feu qui viennent s'ajouter à ceux obtenus lors des essais réalisés dans le cadre des travaux du groupe de travail informel sur la prévention du risque de BLEVE.

7. Accidents et management de risque

Aucun document n'a été soumis au titre de ce point de l'ordre du jour.

8. Travaux futurs

Aucun document n'a été soumis au titre de ce point de l'ordre du jour.

9. Questions diverses

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2017/11 (UIC, IRU et CEFIC)	Entrée en vigueur d'une législation polonaise requérant la mention du propriétaire des marchandises dangereuses dans les documents prévus au chapitre 5.4
--	---

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2017/14
(EIGA)

Transport de récipients à pression agréés par
le Département des transports des Etats-Unis
d'Amérique (DOT)

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2017/16 et
document informel INF.5 (Secrétariat)

Demande de statut consultative par COSTHA

10. Adoption du rapport

Conformément à l'usage, la Réunion commune adoptera le rapport de sa session sur
la base d'un projet établi par le secrétariat.
